Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice : Date de la convocation: 19/10/2021

14

Contre: 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement

Présents: 10 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 12 Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE,

Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER,

Pour: 12 Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par

Dominique LAHAYE

Abstentions: 0 Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Désignation secrétaire de Séance - 2021_074

Le quorum étant atteint, les élus sont invités à élire en leur sein la personne qui sera désignée comme étant le ou la secrétaire de cette séance.

La candidature de Jonathan FONTAINE ayant recueilli l'unanimité des votes, il assurera le rôle de secrétaire de cette réunion du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice : Date de la convocation: 19/10/2021

14

Présents: 10

Contre: 1

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement

convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 12 Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE,

Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER,

Pour: 11 Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par

Dominique LAHAYE

Abstentions: 0 Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Approbation du Compte Rendu de la Séance du 30 Août 2021 - 2021_075

Les membres présents ou représentés du Conseil approuvent le compte-rendu qui leur est fait de la précédente séance qui a eu lieu le 30 Août 2021 à l'exception de Monsieur Vittore PETTOVEL pour qui la rédaction des délibérations n°2021-068, n°2021-069 et n°2021-073 ne convient pas.

Il souhaite qu'il soit fait mention de son refus au motif que

- 2021-068, 2021-069 : la durée de travail hebdomadaire en période scolaire n'est pas précisée,
- 2021-073 : la délibération manque de discrétion vis à vis de l'agent concerné.

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice :

Date de la convocation: 19/10/2021

14

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement

convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 12 Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE,

Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER,

Pour: 12 Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par

Dominique LAHAYE

Contre: 0

Présents: 10

Abstentions: 0 Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Tarifs Périscolaire - 2021_076

Suite à la décision, par le Comité de Pilotage en date du 15 juin 2021 et du 21 octobre 2021, de modifier l'heure d'accueil des enfants.

Le Maire propose au Conseil d'adopter les mesures suivantes applicable au 1er septembre 2021 .

Les nouveaux horaires sont les suivants :

Les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :	Le Mercredi :
– de 6h45 à 8h05	– de 06h45 à 11h15
 de 11h15 à 13h00 (période midi) 	 de 11h15 à 13h00 (période midi)
– de 16h00 à 18h30	– de 13h00 à 18h30

Les tarifs sont les suivants (Facturation à la demi-heure sauf le midi) :

Familles avec coefficient familial < ou = à 850€	Familles avec coefficient familial > à 850€
1/2 heure de garderie : 0,50€	1/2 heure de garderie 0,55€
Garderie du midi : 1,00€	Garderie du midi : 1,10€
Repas enfant : 4,30€	Repas enfant : 4,30€

Si le ou les tuteurs légaux de l'enfant ne souhaitent pas fournir de justificatif concernant le coefficient familial, il est appliqué le tarif "coefficient familial > à 850€".

Le président précise que lorsqu'un enfant est présent le temps du midi pour se restaurer, il est facturé d'office la garderie du midi avec le repas.

Si un enfant doit être gardé le temps du midi sans qu'il ne se restaure, il est compté le temps de garderie comme dans les autres périodes de la journée.

Toute période entamée est facturée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil abroge la délibération N°2017-060 et adopte ces nouvelles mesures à compter de la rentrée de septembre 2021.

Préfecture de Nancy Date de réception de l'AR: 02/11/2021 054-215405192-20211025-2021_076-DE



Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice : Date de la convocation: 19/10/2021

14

Contre: 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement

Présents: 10 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 12 Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE,

Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER,

Pour: 12 Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par

Dominique LAHAYE

Abstentions: 0 Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Cimetière - 2021_077

Le président propose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de modifier les types de concessions du cimetière et du colombarium.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte les types de concessions communales comme suit :

- Concession trentenaire
- Concession cinquantenaire
- Concession cinéraire trentenaire
- Concession cinéraire cinquantenaire
- Columbarium trentenaire
- Columbarium cinquantenaire

Les concessions et emplacements colombarium perpétuels sont abrogés.

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice : Date de la convocation: 19/10/2021

14

Contre: 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement

Présents: 10 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 12 Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE,

Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER,

Pour: 12 Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par

Dominique LAHAYE

Abstentions: 0 Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Tarifs Communaux 2022 - 2021_078

Le Conseil étudie et fixe à l'**unanimité** les différents tarifs communaux à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2022. Ils sont tous exprimés TTC.

Cimetière:

Concession trentenaire: 100€/m2

Concession cinquantenaire : 150€/m2

Concession cinéraire trentenaire : 100€/m2

Concession cinéraire cinquantenaire : 150€/m2

Columbarium trentenaire : 600 €

Columbarium cinquantenaire : 1200 €

Bois de chauffage, traversée de route, autre :

- 11 € le m3 d'affouage d'un diamètre supérieur à 10 cm
- Traversée de route : 250 € (Pour tout nouveau raccordement)
- Extraits cadastraux : gratuits pour les propriétaires

Salles communales:

Avant de fixer les tarifs proprement dits, le conseil se prononce à l'unanimité sur différentes règles de location des salles :

- Modification des trois types de facturation (Association de THIAVILLE, Habitant de THIAVILLE ou association extérieure à THIAVILLE, Habitant extérieur à THIAVILLE)
- Conservation d'une période de location non dérogatoire par week-end (soit 2 jours) dès lors que la location tombe un samedi ou un dimanche.
- Conservation d'une période non dérogatoire de chauffe du 1er novembre au 31 mars,
- Limitation de la « demi-journée » de location à une amplitude d'utilisation de 4 heures. Les locataires des salles communales doivent reprendre la totalité de leurs déchets, en cas de non-respect de cette mesure, une contribution de 30 euros sera appliquée à chaque tarif de location, y compris en cas de mise à disposition à titre gratuit.
- Toute location sera confirmée lorsque le règlement d'un acompte de 50% du prix de la location sera encaissé.

Préfecture de Nancy Date de réception de l'AR: 02/11/2021 054-215405192-20211025-2021_078-DE

- Pour toute salle louée il sera demandé un chèque de caution de 500€ quelle que soit la durée de location.
- En cas d'annulation 2 mois avant la date, l'acompte versé sera entièrement restitué.
- En cas d'annulation 1 mois avant la date, l'acompte versé sera remboursé à hauteur de 50%.
- En cas d'annulation 14 jours calendaires avant la date, la totalité de l'acompte sera perdu par le locataire.

Il est décidé d'appliquer les tarifs 2022 ci-dessous.

Espace Michel JACQUEL

- Association de THIAVILLE ou LACHAPELLE : gratuit
- Le week-end-Hiver (avec chauffage) : 150€
- Le week-end-Eté (sans chauffage) : 100€
- Demi-journée : 25€
- 1 heure : 10€
- Autres cas : à la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commune

Salle Saint Joseph:

- Association de THIAVILLE : gratuit
- 10 € la séance et (ou) 80 € par trimestre pour les associations extérieures
- Autres cas : à la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commune

Les tarifs applicables lors des locations de la Salle André BIETRY ou de la Salle Charles POIREL figurent dans les tableaux ci-dessous.

Salle André BIETRY

Bénéficiaires	Conditions	Durée de	Tarifs
		la location	Prix total
Municipalité	Occupant prioritaire – Pas de condition		Gratuit
Municipalité LACHAPELLE	Suivant disponibilité		Gratuit
Associations de THIAVILLE	Suivant planning négocié chaque année		Gratuit
Habitants de THIAVILLE et LACHAPELLE	Suivant disponibilité pour collation après obsèques		Gratuit
Habitants de THIAVILLE et	Selon disponibilité – autre cas	4 heures	50€(sans chauffage) 70€ (avec chauffage)
associations extérieures à		1 j.	80€ (sans chauffage) 110€ (avec chauffage)
THIAVILLE		2 j.	150€ (sans chauffage) 210€ (avec chauffage)
réfecture de Nancy			

Date de réception de l'AR: 02/11/2021 054-215405192-20211025-2021_078-DE

Habitants	Selon disponibilité	1j	100€ (sans chauffage)
extérieurs à	Priorité à la Municipalité, aux		130€ (avec chauffage)
THIAVILLE	associations locales et aux		
	habitants de Th/L. en cas de	2j	200€ (sans chauffage)
	demande simultanée		260€ (avec chauffage)
	Limitation à une amplitude de		_
	4 mois par rapport à la date		
	de la demande et après		
	parution du calendrier annuel		
	(planning)		

L'heure : 10 euros

Autres cas : à la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien

compris de la commune

Salle Charles POIREL

Bénéficiaires	Conditions	Durée de	Tarifs
		la location	Prix total
Municipalité	Occupant prioritaire – Pas de condition		Gratuit
Municipalité LACHAPELLE	Suivant disponibilité		Gratuit
Associations de THIAVILLE	Suivant planning négocié chaque année		Gratuit
Habitants de THIAVILLE et LACHAPELLE	Suivant disponibilité pour collation après obsèques		Gratuit
Habitants de THIAVILLE et	Selon disponibilité – autre cas	4 heures	80€ (sans chauffage) 110€ (avec chauffage)
associations extérieures à		1 j.	150€ (sans chauffage) 200€ (avec chauffage)
THIAVILLE		2 j.	260€ (sans chauffage) 340€ (avec chauffage)
Habitants extérieurs à THIAVILLE	Selon disponibilité Priorité à la Municipalité, aux associations locales et aux	4 heures	150€ (sans chauffage) 180€(avec chauffage)
	habitants de THIAVILLE. en cas de demande simultanée. Limitation à une amplitude de	1j.	230€ (sans chauffage) 280€ (avec chauffage)
	4 mois par rapport à la date de la demande et après parution du calendrier annuel (planning) Uniquement pour réunions familiales ou associatives excluant toutes activités ou rencontres à caractère lucratif	2j.	420€ (sans chauffage) 500€ (avec chauffage)

L'heure: 10 euros

Autres cas : à la discrétion du Maire ou de l'Adjoint qui apprécieront en fonction de l'intérêt bien compris de la commune.

Préfecture de Nancy Date de réception de l'AR: 02/11/2021 054-215405192-20211025-2021_078-DE



Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice : Date de la convocation: 19/10/2021

14

Présents: 10

Contre: 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement

convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 12 Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE,

Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER,

Pour: 12 Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par

Dominique LAHAYE

Abstentions: 0 Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Demandes de subventions pour les projets d'investissements 2022 - 2021_079

Le Conseil autorise le Maire à rechercher et à solliciter toutes les subventions existantes pour pouvoir financer les projets d'investissement à venir :

- Travaux devant l'église pour mise aux normes du paratonnerre + accès PMR
- Travaux pour ralentir la vitesse devant l'école
- Travaux réseau d'eau potable rue des Vosges + chemin de Grandrupt
- Toiture Ecole
- En herbage du cimetière

Ainsi fait et délibéré ce jour, Pour copie conforme Frédéric THOMAS, Maire.

Préfecture de Nancy
Date de réception de l'AR: 02/11/2021
054-215405192-20211025-2021_079-DE

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice : Date de la convocation: 19/10/2021

14

Présents: 10

Contre: 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement

convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 12 Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE,

Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER,

Pour: 12 Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par

Dominique LAHAYE

Abstentions: 0 Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Devenir PEC Services Techniques - 2021_080

Le Président informe les élus de la fin du contrat aidé conclu le 9 juillet 2021 (Maintenance des bâtiments et des locaux communaux).

Invités à se prononcer sur le devenir de ce poste, les élus décident :

- de se renseigner auprès de pôle emploi sur la possibilité de reconduire ce contrat
- de reconduire ce contrat aidé pour 12 mois et 20 heures de travail hebdomadaires,
- à défaut de pouvoir poursuivre ce contrat CUI avec l'agent en place, les élus souhaitent la signature avec Pôle Emploi d'un nouveau contrat avec un nouvel agent.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice : Date de la convocation: 19/10/2021

14

Contre: 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement

Présents: 10 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 12 Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE,

Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER,

Pour: 12 Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par

Dominique LAHAYE

Abstentions: 0 Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Devenir PEC Agent d'entretien - 2021_081

Le Maire fait le point sur les PEC en cours sur la commune notamment PEC "Ménage" et PEC "Périscolaire".

Le Maire propose au conseil municipal le recrutement d'un agent éligible au contrat PEC pour le remplacement du contrat "Ménage" actuel, à défaut un contrat PEC "Périscolaire" pour remplacer Mme BALASSE qui retournerait aux missions prévues lors de son recrutement.

Le conseil après en avoir délibéré décide :

- Le recrutement d'un contrat PEC Ménage ou Périscolaire pour concourir aux besoins de la commune pour 20 ou 21 heures par semaine à compter du premier janvier 2022.
- Autorise le Maire à signer ce contrat pour un an, à défaut pour six mois.

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice : Date de la convocation: 19/10/2021

14

Présents: 10

Contre: 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement

convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 12 Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE,

Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER,

Pour: 12 Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par

Dominique LAHAYE

Abstentions: 0 Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Contrat Agent Polyvalent - 2021_082

Le Maire fait part de la nécessité de poursuivre les travaux dans les divers locaux communaux. Il propose aux élus de mettre en place un contrat à durée déterminée pour accroissement d'activité.

Après en avoir délibéré le conseil décide :

- La mise en place d'un nouveau contrat d'agent polyvalent (poste d'adjoint technique territorial à temps non complet) à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 30 juin 2022,
- Que le temps de travail hebdomadaire de l'agent sera de 20 heures.
- Précise que cet agent sera en priorité affecté à des tâches d'ordre mécano électriques,
- Charge le Maire des démarches à accomplir.

Ainsi fait et délibéré ce jour, Pour copie conforme

Pour copie conforme Frédéric THOMAS, Maire.

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice : Date de la convocation: 19/10/2021

14

Présents: 10

Contre: 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement

convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 12 Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE,

Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER,

Pour: 12 Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par

Dominique LAHAYE

Abstentions: 0 Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Colis de Noël 2021 - 2021_083

Le Conseil décide d'attribuer 9 colis de Noël d'une valeur de 50 euros chacun sous la forme de cartes KADO + un paquet de bonbons de la CDHV au bénéfice des agents de la commune.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice : Date de la convocation: 19/10/2021

14

Présents: 10

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement

convoquée,s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 12 Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE,

Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER,

Pour: 12 Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par

Contre: 0 Dominique LAHAYE

Abstentions: 0 Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Subventions 2021 CDE + CCAS - 2021_084

Le maire demande au Conseil Municipal de préciser le montant des subventions 2021 à verser aux budgets de la Caisse des Ecoles et du CCAS de Thiaville :

CDE: 2020,00€CCAS: 3350,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les montants à l'unanimité.

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice : Date de la convocation: 19/10/2021

14

Contre: 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement

Présents : 10 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 12 Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE,

Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER,

Pour: 12 Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par

Dominique LAHAYE

Abstentions: 0 Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Subventions 2022 - 2021_085

Le Conseil décide de verser les subventions suivantes qui seront inscrites au budget 2022 :

* Musique de Raon-L'Étape : 80 euros

* Souvenir Français: 85 euros

* **ADMR**: 100 euros

* Restos du cœur : 100 euros * Banque alimentaire : 100 euros

* Épicerie sociale de Nancy: 100 euros

* Foyer Rural de Thiaville-sur-Meurthe : 250 euros (maisons fleuries) + 250 euros (maisons illuminées).

Le Conseil est invité à mener une réflexion sur la façon de récompenser à l'avenir les étudiants ayant obtenu la mention "très bien" lors de l'obtention de leur diplôme (à partir du brevet des collèges).

Une nouvelle délibération sera prise pour fixer les modalités.

Département de Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 25 octobre 2021

Membres en exercice : Date de la convocation: 19/10/2021

14

Contre: 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement

Présents : 10 convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Votants: 12 Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE,

Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER,

Pour: 12 Denis MICHEL, Dominique LAHAYE, Vittore PETTOVEL

Représentés: Aude CHAPPUY par Emilie TORNIER, Frédéric FURST par

Dominique LAHAYE

Abstentions: 0 Excusés:

Absents: Nadège GUYOT, Laetitia SCHAEFFER

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet : Coupes de Bois Exercice 2022 - 2021_086

Par courrier en date du 14 octobre 2021, l'ONF propose les coupes pour l'année 2022. Après avoir entendu l'exposé de Gilles ZINUTTI et délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve l'État d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté,
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2022 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette annexé à la présente délibération, soit les parcelles 2, 10 et 18 pour un volume estimé à 430m3.
- Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'année 2022

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes (toutes essences, diamètre 35 cm à 1.30 m) aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits

Partage sur pied entre les affouagistes.

Les bénéficiaires solvables désignés par délibération 2020-059 du 18 septembre 2020 ayant déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime sont reconduits à l'unanimité dans cette fonction pour la gestion des nouveaux affouages.

Les garants sont donc :

- Denis MICHEL
- Frédéric FURST
- Dominique LAHAYE

Le Conseil rappelle que par sa précédente délibération prise en début de séance, le prix du m3 d'affouage est fixé à **onze euros** TTC.



Monsieur le Maire COMMUNE DE THIAVILLE SMEURTHE RUE DE LA GARE 54120 THIAVILLE SUR MEURTHE		Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés - BSP = vente sur pied - CVD = cession - DE = délivrance (affouage) – Mode de statut : CPAF = coupe programmée année fixe – CPANF = coupe programmée année non fixe
Forêt n° 18/21 THIAVILLE-SUR-MEURTHE	Coupes hors aménagement	Mode de vente des produits vendus : BF = boix DE = délivrance (affouage) – Mode de statut : coupe program
Etat d'Assiette Année 2022 UT DES LACS	Coupes hors a	egroupées pour être soumises à des opérations sylvicoles e Coupe : BI = bois d'industrie – BO = bois d'œuvre – TSF Taillis sous futaie
Office National des Forêts Date de récebite	ure de Nan	Groupe: ensemble d'unités de gestion, r nbiables: UG = unité de gestion – Type =

054-215405192-20211025-2021_086-DE

Statut	Groupe	ng	Type Coupe	Surf. UG	Surf. à Dés.	V.Total	Mode de vente des produits
Hors plan	Irrégulier	10_i1	Irrégulière de BI	6,94	6.94	208,2	BF/DE
Hors plan	Irrégulier	18_i2	Irrégulière de BO	0,82	0.82	32.8	BE/DE
Hors plan	Amélioration	18 j	Amélioration de BI	3.39	3,39	169.5	BF/DE

Vous pouvez changer le mode de vente des produits vendus directement sur ce tableau. En cas de refus ou d'approbation partielle de l'état d'assiette, vu le code forestier et notamment l'article L214-5 modifié par la LOI n° 2014-1170 du 13 octobre - art. 69, l'ajournement des coupes fera l'objet d'une notification motivée à l'autorité compétente de l'État, dans les conditions fixées par décret.

Forêt n° 18/21 Année 2022 UT DES LACS THIAVILLE-SUR-MEURTHE Forêt n° 18/21 COMMUNE DE THIAVILLE S/MEURTHE RUE DE LA GARE S4120 THIAVILLE SUR MEURTHE Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés - BSP = vente sur pied - CVD = cession - Contro programmée année fixe - CPANF = CONTRO SUR				11.00	
Coupes in the description of the	Monsieur le Maire COMMUNE DE THIAVILLE S/MEURTHE RUE DE LA GARE 54120 THIAVILLE SUR MEURTHE				façonnés - BSP = vente sur pied - CVD = cession - CPAF = coupe programmée année fixe – CPANF = mée année non fixe
Etat d'Assiette Office National des Foreis Année 2022 UT DES Année 2022 UT DES Année 2022 UT DES Année 2022 UT DES Substance de particular des gestion, regroupées pour être soumises à des opérations des des opérations. Type Coupe : BI = bois d'industrie – BO = BO	Forêt n° 18/21 THIAVILLE-SUR-MEURTHE		s en suppression		Mode de vente des produits vendus : BF = bois : DE = délivrance (affouage) – Mode de statut : contra programm
Office National des Foreis Date de L'AB: 05/11/2005 Date de L'AB: 05/11/2005 Date de gestion, regroi	Etat d'Assiette Année 2022 UT DES LACS		Coupes proposée		our être soumises à des opérati = bois d'industrie – BO = boi furaie
Date de réception de l'AR: 02/11/2027	Office National des Forets				n, regrouy ype Cou
	ate de récept	ion	de l'AR:	02/1	1/2021 _086-DE

Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés - BSP = vente sur pied - CVD = cession - DE = délivrance (affouage) - Mode de statut : CPAF = coupe programmée année année fixe - CPANF = coupe programmée année non fixe	
Another is ensemble d'unités de gestion, regroupées pour être soumises à des opérations sylvicoles Mode de veni ablables : UG = unité de gestion – Type Coupe : Bl = bois d'industrie – BO = bois d'œuvre – TSF DE = délivrai = Taillis sous futaie	

Mode de vente des produits vendus	
V.Total (m3)	20,2
Surf. à Dés. (ha)	1.12
Surf. UG (ha)	1,12
Type Coupe	Irrégulière de BO
OUG	2_i2
Groupe	Irrégulier
Statut	CPAF